

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2600416 RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - Demande 1°) de prononcer la suspension de la décision n° HC/0222/CAB/DS/ry du 11/02/2026 et la décision de rejet du recours gracieux n° HC/0707/CAB/DS/ry du 23/04/2026 par laquelle le haut-commissaire de la République en Polynésie française a refusé de lui délivrer l'habilitation lui permettant d'accéder en zone aéroportuaire ; 2°) d'enjoindre au haut-commissariat de lui délivrer une autorisation d'accès en zone aéroportuaire.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur A.. B..

Maître PEYTAVIT Loris

Défendeur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 12/06/2026

Le président du tribunal